

La présente note de présentation de l'Association Honnoro de Tendouck (HONNORO) a pour objet de donner un aperçu sur la dite association: sa création, ses objectifs, ses activités, ses réalisations et ses perspectives.

## **I. PRESENTATION DE TENDOUCK**

Tendouck, Chef lieu dudit arrondissement dans le département de Bignona, région de Ziguinchor, est situé en bordure des multiples bras du Fleuve Casamance , à presque égale distance ( 30 km ) de Bignona ( par la route ) et Ziguinchor ( par voie fluviale).

Il est limité à l'Ouest par la mangrove et les palétuviers rizhoforas, à l'Est par la Forêt classée de Tendouck, au Nord et au Sud par de vastes étendues de terres inondées pendant la saison des pluies et propices à la riziculture.

De part sa situation géographique, Tendouck est un carrefour important où convergent les principales routes de l'arrondissement (Tendouck-Thionck-Essyl, Kagnobon, Djimande, Bagaya, Diatock, Elana). La voie fluviale permet également d'atteindre Ziguinchor dans de bonnes conditions.

Le village où vivent en parfaite harmonie musulmans, chrétiens et adeptes de la religion traditionnelle, compte, traditionnellement, cinq quartiers : Bourombone, Enébané, Djirkitang, Djibiack et Boutégol. Toutefois, il convient de noter que sur le plan administratif, Boutégol, qui est le plus gros et cinquième quartier, à un statut de village. (Cette situation de « village satellite » n'est pas spécifique à Boutégol; Elle est fréquente dans l'arrondissement même si seuls Boutégol (Tendouck) et Boutame (Affiniam) bénéficient de statut administratif de village. A titre d'exemple, citons : Tendouck - Boutégol, Affiniam - Boutem, Thionck-Essyl - Daga, Diégoune - Bouyème, Balingore - Balêwe, Mlomp - Kawaguire.)

La population de Tendouck, avec ses 4 quatre quartiers, est estimée, en 1988, à 3213 habitants; La population totale de l'arrondissement (21 villages) était de 40 436 habitants.

Tendouck abrite une Sous-préfecture (1960), un Centre d'Expansion Rural Polyvalent (CERP 1960) de 9 agents, une Ecole primaire de 12 classes (1945), un dispensaire (1978), une maternité (1982), un Foyer des jeunes (1967, reconstruit en 1987), une centrale électrique (1984), une forage (1991), un poste de relais téléphonique (1990), un marché, un débarcadère, une gare routière, une école arabe, une Grande mosquée, une Eglise, un lieu de culte ancestrale( Grand Baquine ), des boutiques, trois moulins ( riz et mil), trois jardins de Groupements féminins.

C'est un village d'agriculteurs (riz, mil, maïs, patate douce, haricots, mangues, orange, banane,...mais aussi de pêcheurs (carpes, mulets, cobo, capitaines...) et d'éleveurs (volaille, boeufs, moutons, chèvres...) avec des potentialités en ressources naturelles diverses : apiculture, mangrove et produits halieutiques, ressources forestières.

---

## **Au plan organisationnel, Tendouck compte :**

### **I/ Trois grandes associations :**

1° L'Union des Associations des Jeunes de Tendouck (UAJT) qui regroupe tous les jeunes de Tendouck, de l'intérieur comme de la diaspora. Son but est de contribuer à l'émancipation sociale des jeunes.

2° Le Groupement Féminin de Tendouck qui regroupe les femmes et vise leur promotion sociale en contribuant à leur insertion dans le secteur productif et à l'allégement des ~~travaux domestiques~~ travaux domestiques.

3° L'Association Honnoro de Tendouck qui regroupe l'ensemble des habitants et ressortissants originaires de Tendouck. Son but est de contribuer au développement socio-économique du village. A cet égard, toutes les associations qui travaillent pour le développement de Tendouck et pour la sauvegarde des intérêts moraux et sociaux de ses habitants et ressortissants se considèrent comme des démembrements de Honnoro où elles constituent des comités, des sections géographiques ou des cellules.

### **II/ Trois associations spécialisées :**

1° L'Association des Parents d'Elèves de Tendouck (APE) qui oeuvre pour le développement de l'éducation des enfants et la promotion de l'Ecole Primaire Joseph Alamati DIEME de Tendouck et l'Ecole Arabe de Tendouck;

2° L'Association pour la Promotion Sanitaire (A.P.S.) de Tendouck qui gère le Poste de Santé de Tendouck et veille à la santé des populations.

3°/ Le Comité de Gestion du Forage de Tendouck qui veille à la fourniture régulière de l'eau potable aux populations par une bonne gestion du forage et une extension du réseau hydraulique.\*

### **III/ Les associations de la diaspora :**

Sous l'égide de Honnoro, des associations sont créées partout au Sénégal et à l'étranger où vit une communauté de ressortissants de Tendouck. Ces associations participent à l'éducation culturelle des enfants, oeuvrent au raffermissement des liens de parenté, à l'entraide et à la solidarité entre eux et appuient, sous diverses formes, les efforts de développement du village.

Toutes ces associations qui travaillent pour le développement du village se complètent harmonieusement.

## **II. CREATION DE HONNORO :**

La prise de conscience de la nécessité d'un effort collectif pour le développement du village de Tendouck a conduit les ressortissants dudit village à Dakar, réunis le ***Dimanche 3 Avril 1963*** à la Sicap Rue 10 chez Doudou DIEME, à lancer l'idée de création d'une association de développement de Tendouck.

Au cours de cette réunion, les participants ont noté que le Gouvernement, malgré ses bonnes intentions et les efforts qu'il fournit, ne pourra pas tout seul satisfaire les besoins des populations. Celles-ci doivent s'organiser pour soutenir l'action des pouvoirs publics.

C'est ainsi que sur leur initiative, une réunion a été tenue le ***Dimanche 15 Mai 1966*** à Tendouck. Son ordre du jour portait sur la nécessité et les voies et moyens de création d'une association de développement de Tendouck.

La principale décision de la rencontre a été la création de l'association dénommée "HONNORO", ce qui signifie regroupement spontané pour la solidarité, l'entre aide et le développement en langue nationale diola.

Les statuts de Honnoro furent adoptés le Dimanche 25 Décembre 1966. Cette date marque aussi celle du démarrage de ses activités.

Devenue opérationnelle la même année, Honnoro qui regroupe actuellement quinze (15) sections géographiques à travers le pays et à l'étranger, quatre (4) commissions techniques, cinq (5) Comités de gestion et supervise les activités des quatre (4) associations affiliées, ambitionne à devenir pour le village de Tendouck, un instrument efficace de coordination, d'intégration et de promotion des capacités du village en vue d'atteindre les objectifs spécifiques de développement, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'éducation de l'hydraulique et de la sécurité alimentaire. Il supervise l'action des associations affiliées et des comités de gestion.

Honnoro obéit ainsi aux orientations du Gouvernement du Sénégal en matière de développement du monde rural.

Date de création: 25 Décembre 1966

Récépissé n°8113/M.INT/DAGAT/DEL/AS du 16 Fév 1995 Numéro de Compte bancaire: N° 34 336 621 / Z , CBAO, Agence Ziguinchor

### **III. OBJECTIFS :**

Conformément à ses statuts, Honnoro a pour buts de:

- regrouper tous les ressortissants d'origine et d'adoption de Tendouck et toute autre personne qui adhère à ses statuts.
- développer et entretenir entre eux des liens d'entente fraternelle de solidarité et d'entraide dans un esprit de tolérance
- promouvoir l'émancipation sociale de ses membres -défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres dans le respect des lois et règlements en vigueur
- constituer un creuset de réflexion et d'action en vue du développement économique ,social, culturel et artistique de Tendouck
- soutenir l'action des pouvoirs publics
- lutter contre l'exode rural et le désœuvrement
- susciter la collaboration et l'entente entre toutes les associations de l'arrondissement de Tendouck
- développer la coopération avec des associations humanitaires et de développement au Sénégal et à l'étranger.

### **IV. ORGANES :**

Les organes de Honnête sont: le congrès, le comité directeur, le bureau exécutif, les commissions techniques, les sections géographiques .

#### **4-1 Le Congrès**

Le congrès est l'organe souverain de l'association. Il détermine son orientation et sa politique générale. Il est composé de tous les membres en règle de leurs cotisations. Il se réunit une fois par an en séance ordinaire .La date et l'ordre du jour sont fixés par le comité directeur. Le congrès délibère sur les rapports d'activités, de gestion administrative et financière de l'association ; Il fixe le montant du droit d'adhésion et les cotisations, approuve le compte de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, procède au renouvellement du comité directeur et à l'élection du bureau exécutif et nomme les trois commissaires aux comptes choisis en dehors du bureau.

Les modifications des statuts de l'association ainsi que sa dissolution ou sa fusion avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts sont de sa compétence exclusive.

#### **4-2 Le Comité directeur**

Le comité directeur est chargé d'élaborer les programmes annuels d'actions à soumettre à l'approbation du congrès .Il veille à l'application des décisions du congrès et au respect des statuts et du règlement intérieur. Il regroupe les membres du bureau exécutif et deux représentants

nommés par section.

### **4-3 Le Bureau exécutif**

Le bureau exécutif est l'organe exécutif de l'association. Les présidents des commissions techniques, des comités de gestion et des associations affiliées sont membres de droit du bureau.

### **4-4 Les Comités de gestion :**

Les Comités de gestion sont spécialisés dans leur domaine d'intervention; Ils bénéficient d'une large autonomie dans leur fonctionnement. Ils sont actuellement au nombre de cinq :

- Comité de gestion du Forage,
- Comité de gestion du Marché,
- Comité de gestion du Débarcadère,
- Comité de gestion de la Centrale électrique,
- Comité de gestion du Garage de Tendouck,

### **4-5 Les Associations affiliées :**

En plus des commissions techniques, des sections et des comités de gestion, l'association supervise les activités des quatre associations affiliées qui participent au développement du village:

- l'Union des Associations des Jeunes de Tendouck (U/A.J.T.):
- le Groupement Féminin de Tendouck,
- l'Association des Parents d'Élèves de Tendouck (APE)
- le Comité de Santé de Tendouck.

NB : Le Mouvement scout de Tendouck et le Comité de Croix Rouge de Tendouck sont des démembrements de l'Union des Associations des Jeunes de Tendouck

### **4-6 Les Commissions techniques :**

Les commissions techniques sont des organes consultatifs spécialisés de réflexion et d'action de l'association. Elles sont créées par le congrès sur proposition du comité directeur. L'association compte actuellement quatre (4) commissions techniques:

- Développement,
- Education et Jeunesse,
- Santé et action sociale,  
Sages.

### **4-7 Les Sections :**

Les sections sont les organes géographiques de l'association. Elles sont créées en cas de besoin par le congrès sur proposition du comité directeur. L'association compte actuellement 14 sections géographiques : Tendouck, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Kaolack, Thiès, Dakar, Tambacounda, Saint-Louis, Gambie, Gabon, Côte-d'Ivoire, France

### **V.RESSOURCES:**

Les ressources de Honnoro proviennent :

- du produit des manifestations lucratives
- du produit des droits d'adhésion et des cotisations,

- des libéralités de ses membres
- des dons et legs en nature et en espèces
- des subventions et dévolutions de biens
- du fonds de réserves
- de toute autre ressource prévue par la loi.

## **VI. REALISATIONS :**

En dépit de ses moyens financiers limités, Honnoro poursuit sans répit l'accomplissement de ses missions. C'est ainsi qu'il a pu faire les réalisations suivantes:

- Extension de l'Ecole primaire Joseph Alamati DIEME de Tendouck à 12 classes par la construction et l'équipement de 9 classes (l'Etat avait construit et équipé 3 classes).
- Construction du logement du directeur de l'école
- Achat périodique de fourniture scolaire.
- Construction et équipement du dispensaire (la maternité a été construite et équipée par l'Etat).
- Construction d'un logement pour le chef du Poste médical
- Achat périodique de médicament et autres petits matériels médicaux.
- Aménagement du marché et du débarcadère qui polarisent les villages de l'arrondissement.
- Aménagement de la voie reliant le débarcadère au village
- Participation à la construction et à l'équipement du Foyer des Jeunes de Tendouck (II a été inauguré par le Président Abdou DIOUF en septembre 1987)
- Aménagement du terrain de football
- Maintenance et prise en charge du gasoil nécessaire au fonctionnement du forage installé par l'Etat et opérationnel depuis 1991
- Participation à la réalisation des deux jardins du Groupement féminin de Tendouck.
- Construction du local qui abrite les moulins à céréales
- Aménagement de la piste de protection de la forêt classée de Tendouck
- Envoi en formation de jeunes filles dans les domaines de la coupe, de la couture et de la broderie et de garçons dans ceux de l'agriculture, de la pêche et de l'hydraulique
- Investissements humains en faveur du développement du village et du terroir.( Le lotissement du village par Honnoro est à l'étude ).
- Contribution au renforcement de l'unité du village et à l'éducation civique et morale des populations.

## **VII. PERSPECTIVES**

Honnoro ambitionne de mener à termes les actions suivantes et s'engage résolument pour le développement de Tendouck contribuant ainsi de manière décisive à la lutte que mène les pouvoirs publics contre l'exode rural et le sous-développement :

- Lotissement du village
- Extension des réseaux hydraulique et électrique du village
- Construction d'une digue anti-sel
- Extension du Poste médical et son érection en Centre médical
- Construction d'un Foyer de la Femme/Garderie d'enfants/Ecole préscolaire
- Construction d'un magasin de consommation
- Aménagement d'un débarcadère en eau profonde
- Aménagement de la gare routière avec installation d'une station service
- Promouvoir l'alphabétisation des masses en langues française et nationale diola
- Contribution à la protection de l'environnement
- Achat de pirogues motorisées pour le transport fluvial principalement sur Ziguinchor
- Élaboration d'un plan local de développement de Tendouck.

Dans le cadre de la réalisation de son programme, Honnoro est en train de finaliser l'étude de projets à soumettre aux bailleurs de fonds.

Nul doute que l'entente, la solidarité et la mobilisation des populations autour des objectifs de l'association constituent des valeurs sûres pour les atteindre.